



Tokénisation réseau

Guide d'implémentation

Version du document 1.1

Sommaire

1. HISTORIQUE DU DOCUMENT.....	3
2. PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT.....	4
3. PAIEMENT PAR ALIAS.....	6
3.1. Création de l'alias.....	6
3.2. Paiement par alias.....	7
3.3. Mise à jour des informations associées à l'alias.....	7
3.4. Résiliation de l'alias.....	8
4. PAIEMENT EN PLUSIEURS FOIS.....	9
5. PAIEMENT À L'EXPÉDITION.....	10
6. CONSULTATION DU DÉTAIL D'UN TOKEN RÉSEAU.....	11
6.1. Détail d'un alias.....	11
6.2. Détail d'une transaction.....	12
7. CONFIGURER LA NOTIFICATION DE MISE À JOUR DES ALIAS (ITN).....	13
7.1. Analyser le contenu de la notification.....	13
8. SYNTHÈSE.....	15
9. OBTENIR DE L'AIDE.....	16

1. HISTORIQUE DU DOCUMENT

Version	Auteur	Date	Commentaire
1.1	La Banque Postale	01/07/2024	<ul style="list-style-type: none">Mise à jour du chapitre <i>Configurer la notification de mise à jour d'un alias (ITN)</i>.
1.0	La Banque Postale	04/10/2023	Version initiale

Ce document et son contenu sont strictement confidentiels. Il n'est pas contractuel. Toute reproduction et/ou distribution de tout ou partie de ce document ou de son contenu à une entité tierce sont strictement interdites ou sujettes à une autorisation écrite préalable de La Banque Postale. Tous droits réservés.

2. PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

Les réseaux des cartes Visa et Mastercard ont introduit une nouvelle règle qui imposent la **tokénisation réseau**.

Principe :

Le réseau de la carte enregistre et stocke les informations de la carte. Il crée un *token réseau* qu'il transmet à la plateforme de paiement.

Le *token réseau* correspond à l'association d'un moyen de paiement à un identifiant, lors des échanges entre la plateforme de paiement et le réseau de la carte. Il est différent de l'alias.

L'*alias* est un identifiant créé par la plateforme de paiement ou par le marchand. Il correspond à l'association d'un moyen de paiement à un identifiant, lors des échanges entre la plateforme de paiement et le site marchand.

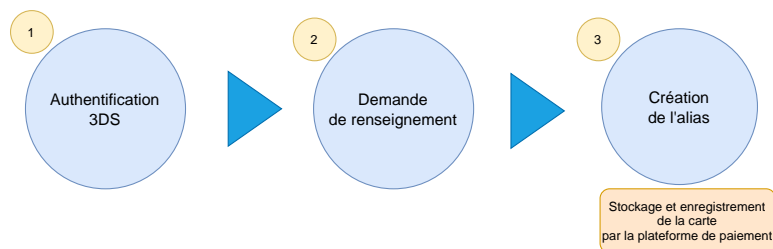
Cas d'utilisation :

- Paiement par alias.

Ce cas d'utilisation concerne également le paiement par abonnement et le paiement par échange de fichiers.

- Paiement en plusieurs fois (N fois).
- Paiement à l'expédition.

Exemple pour la création d'un alias sans la tokénisation réseau :



1. Authentification 3DS

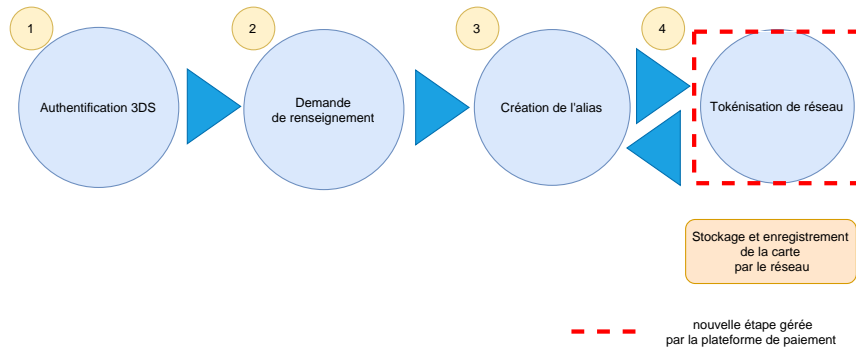
La plateforme de paiement procède à la demande d'authentification auprès de la banque de l'acheteur.

2. Demande de renseignement

Une fois l'authentification terminée, la plateforme procède à la demande de renseignement.

3. Si la demande de renseignement est acceptée, la plateforme de paiement crée l'alias.

Exemple pour la création d'un alias avec la tokénisation réseau :



1. Authentification 3DS

La plateforme de paiement procède à la demande d'authentification auprès de la banque de l'acheteur.

2. Demande de renseignement

Une fois l'authentification terminée, la plateforme procède à la demande de renseignement.

3. Si la demande de renseignement est acceptée, la plateforme de paiement crée l'alias et soumet une demande de tokénisation au réseau de la carte. L'alias reste valide indépendamment du processus de la tokenisation réseau.

4. Tokénisation réseau

La plateforme de paiement transmet les données de la carte au réseau de la carte.

Le réseau de la carte crée la *token réseau*. Il le communique ensuite à la plateforme de paiement qui l'enregistre.



Cette étape de tokénisation réseau est la nouveauté. Elle est entièrement gérée par la plateforme de paiement. Le marchand n'a aucune modification technique à faire.

Avantages de la tokénisation réseau :

- Réaliser des paiements avec une sécurité complémentaire.

Le PAN (= **Primary Account Number**) de la carte est stocké uniquement chez le réseau de la carte. Le PAN n'est plus communiqué lors des échanges techniques. Ce système renforce la sécurité.

- Mieux gérer les fonctionnalités liées au paiement.

Le marchand n'a plus besoin de gérer la date d'expiration des cartes associées à l'*alias*. La mise à jour des informations de l'*alias* est directement gérée par l'acheteur via sa banque.

Cas particulier (opposition de la carte) :

Par principe, avec le consentement du porteur de la carte, la banque met à jour automatiquement les données de la nouvelle carte.

En cas d'opposition, pour des raisons de sécurité, la banque émettrice (de l'acheteur) ne transmet pas le PAN de la nouvelle carte à la plateforme de paiement.

Points de vigilance :

Toutes les cartes bancaires ne sont pas encore éligibles à la tokenisation réseau.

Durant cette phase de transition, il est important de garder votre intégration actuelle notamment pour la gestion et la mise à jour des alias.



Ce service est uniquement disponible pour le paiement par cartes. A ce jour, il ne fonctionne pas pour le réseau CB.

3. PAIEMENT PAR ALIAS

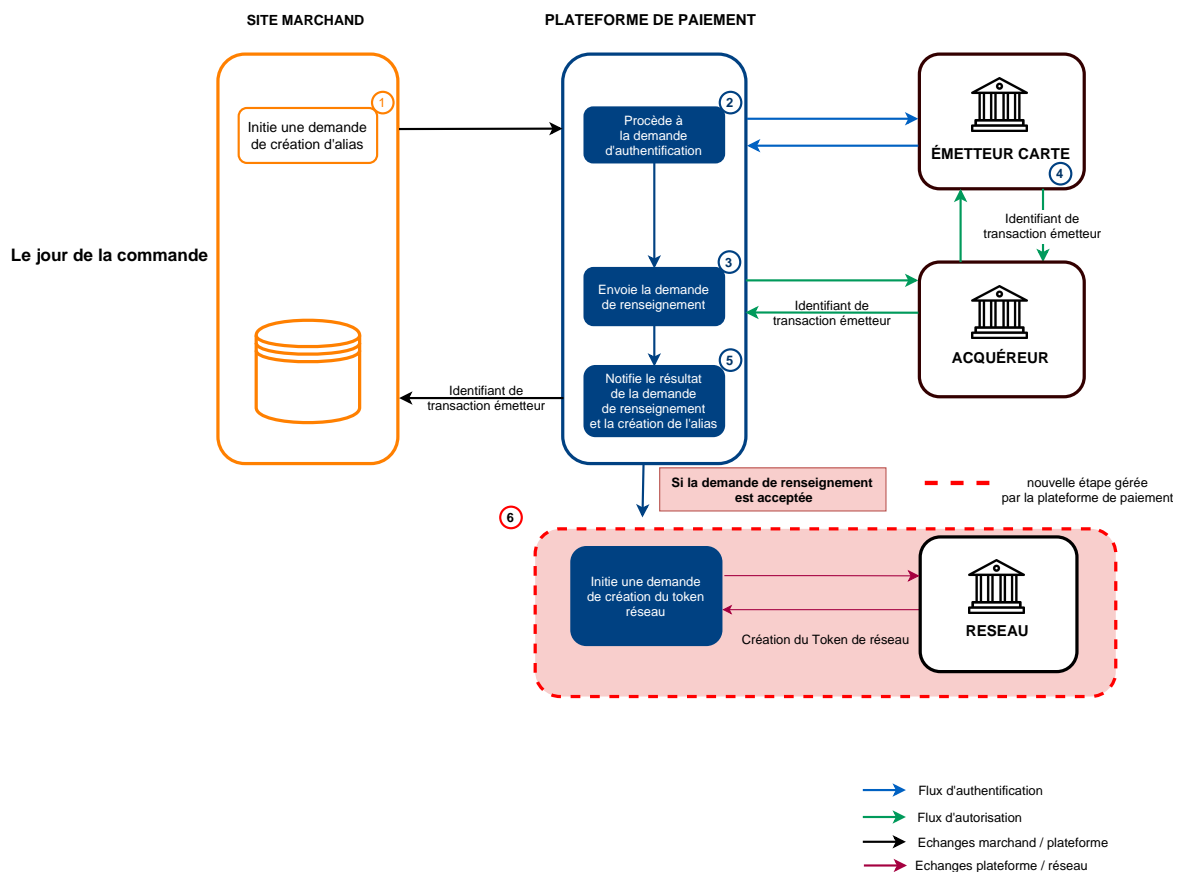
Ce cas d'utilisation concerne le paiement par alias, par abonnement et par échange de fichiers.

	Sans la tokénisation réseau	Avec la tokénisation réseau
Création de l'alias	2 étapes : 1. Authentification 2. Demande de renseignement	3 étapes : 1. Authentification 2. Demande de renseignement 3. Tokénisation réseau (gérée par la plateforme de paiement)
Mise à jour des informations associées à l'alias	Gérer par le marchand.	Gérer par l'acheteur.
Résiliation de l'alias	Possibilité de réactiver un alias.	Pas de possibilité de réactiver un alias.

3.1. Création de l'alias



L'implémentation technique du marchand ne change pas avec la tokénisation réseau.



Le site marchand soumet une demande de création d'alias :

1. Authentification 3DS

La plateforme de paiement procède à la demande d'authentification auprès de la banque de l'acheteur.

2. Demande de renseignement

Une fois l'authentification terminée, la plateforme procède à la demande de renseignement.

3. Si la demande de renseignement est acceptée, la plateforme de paiement crée l'alias et soumet une demande de tokenisation au réseau de la carte. L'alias reste valide indépendamment du processus de la tokenisation réseau.
4. Tokénisation réseau

La plateforme de paiement transmet les données de la carte au réseau de la carte.

Le réseau de la carte crée le *token réseau*. Il le communique ensuite à la plateforme de paiement qui l'enregistre.



Cette étape de tokénisation réseau est la nouveauté. Elle est entièrement gérée par la plateforme de paiement. Le marchand n'a aucune modification technique à faire.

3.2. Paiement par alias



L'implémentation technique du marchand ne change pas avec la tokénisation réseau.

Le numéro de la carte associée à l'alias s'affiche différemment pour encore plus de sécurité.

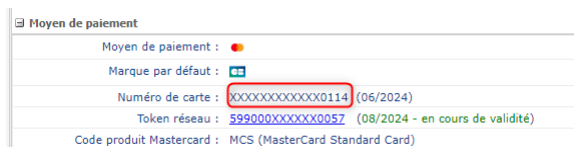
Exemple dans le Back Office Marchand :

Sans la tokénisation réseau :

- Numéro de carte : 510001XXXXXX0114

Avec la tokénisation réseau :

- Numéro de carte : XXXXXXXXXXXX0114



3.3. Mise à jour des informations associées à l'alias

Grâce au service de la tokénisation réseau, la mise à jour des informations de l'alias est directement gérée par l'acheteur via sa banque.

Exemple de mise à jour de la date d'expiration :

1. Le marchand propose des abonnements depuis son site e-commerce.
2. Lors de la création d'un abonnement, la plateforme de paiement crée l'alias associé à l'abonnement. Elle soumet une demande de tokenisation auprès du réseau de la carte (exemple Visa ou Mastercard). Le réseau crée un *token réseau* qui est automatiquement lié à la première transaction.
3. Six mois après la première transaction, la carte expire.
4. Lorsque la banque du porteur créera la nouvelle carte à son client, il enverra automatiquement l'information au réseau de la carte qui mettra à jour le *token réseau*.
5. Au septième mois et sans action de la part du marchand, l'abonnement passera sur la nouvelle carte du client.

Le marchand peut recevoir une notification pour ce cas d'usage, s'il active l'ITN (=Instant Token Notification).

Voir : [Configurer la notification de mise à jour des alias \(ITN\)](#)

Points de vigilance :

Toutes les cartes bancaires ne sont pas encore éligibles à la tokenisation réseau.

Durant cette phase de transition, il est important de garder votre intégration actuelle notamment pour la gestion et la mise à jour des alias.

3.4. Résiliation de l'alias

Avant la tokenisation réseau, il était possible de réactiver un *alias*.

Avec la tokenisation réseau, cette fonctionnalité n'est plus possible.

Lors de la demande de résiliation, l'*alias* et le *token réseau* sont résiliés en même temps.

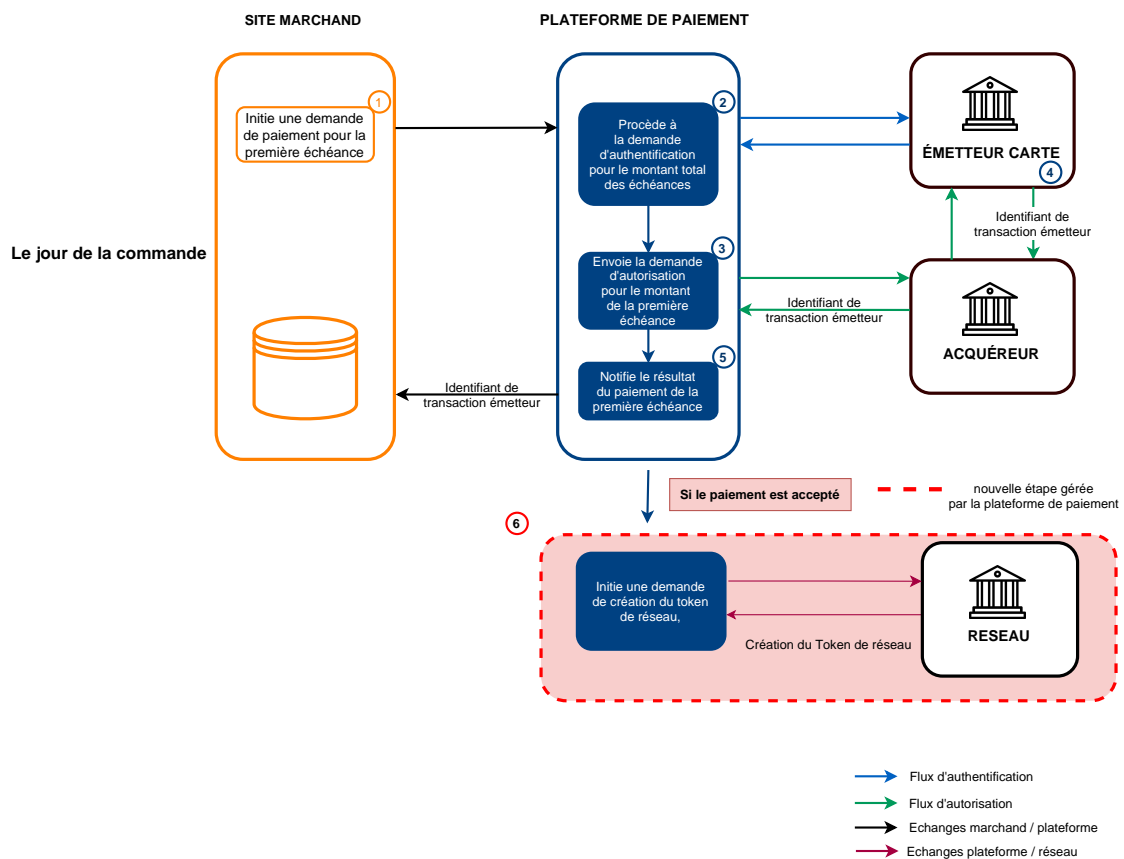
En conséquence, la plateforme de paiement ne peut pas réactiver le *token réseau* résilié, car le réseau ne le permet pas.

4. PAIEMENT EN PLUSIEURS FOIS



L'implémentation technique du marchand ne change pas avec la tokénisation réseau.

En cas de paiement accepté, la plateforme de paiement procède à une étape supplémentaire : la tokénisation réseau (étape 6 du schéma).



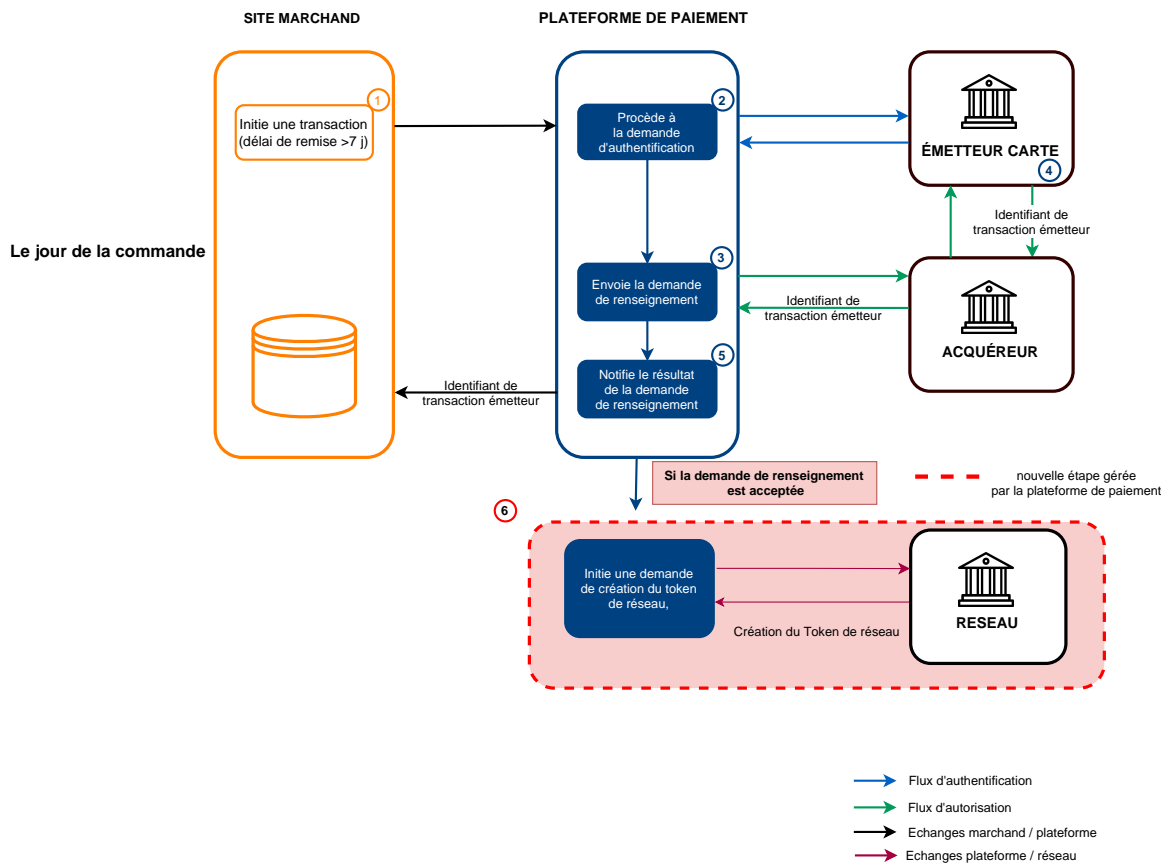
Une fois le *token réseau* créé, la plateforme de paiement l'utilisera lors des prochaines échéances.

5. PAIEMENT À L'EXPÉDITION



L'implémentation technique du marchand ne change pas avec la tokenisation réseau.

En cas de demande de renseignement acceptée, la plateforme de paiement procède à une étape supplémentaire : la tokenisation réseau (étape 6 du schéma).



Une fois le *token réseau* créé, la plateforme de paiement l'utilisera pour chaque déclenchement d'une expédition.

6. CONSULTATION DU DÉTAIL D'UN TOKEN RÉSEAU

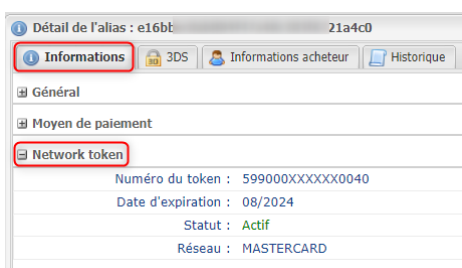
Les détails du *token réseau* sont visibles depuis le Back Office Marchand .

6.1. Détail d'un alias

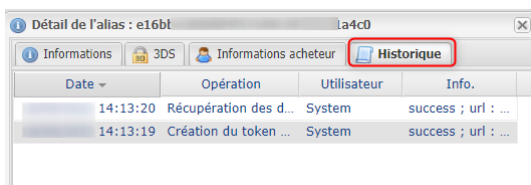
Pour consulter le *token réseau* associé à un *alias* :

1. Allez dans le menu Gestion > Abonnements
2. Double-cliquez sur la ligne de l'*alias*.
Le détail de l'*alias* s'affiche.
3. Consultez les deux onglets **Informations** et **Historique**.

- Onglet **Informations**



- Onglet **Historique**



6.2. Détail d'une transaction

Les transactions sont visibles dans le Back Office Marchand depuis le menu **Gestion > Transactions**.

Pour consulter le détail d'un *token réseau* :

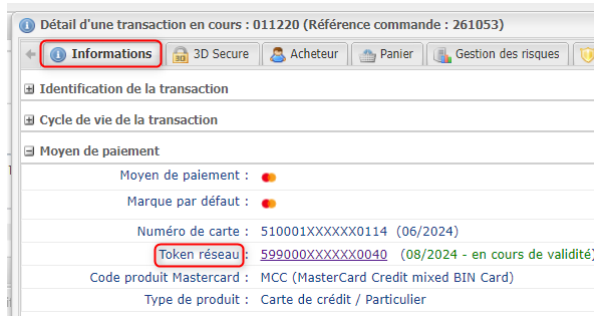
1. Double-cliquez sur la ligne de la transaction concernée.

Le détail de la transaction s'affiche.

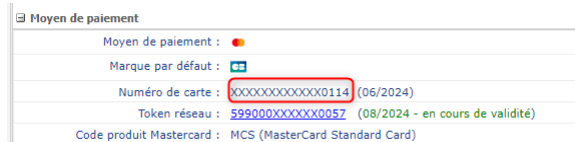
2. Consultez les deux onglets **Informations** et **Historique**.

- Onglet **Informations**

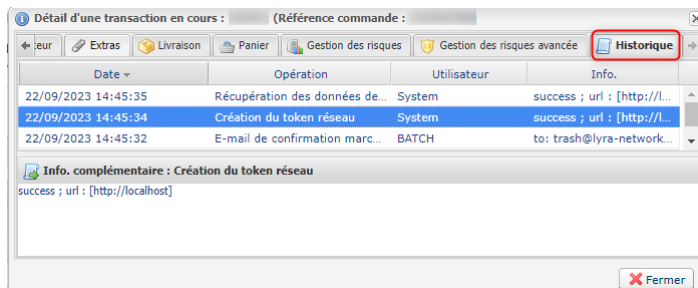
- Ex: création d'un *token réseau* :



- Ex: paiement par alias associé à un *token réseau* :



- Onglet **Historique**



L'information de la création du *token réseau* est disponible pour les cas suivants :

- Première échéance d'un paiement en plusieurs fois.
- Premier déclenchement d'un paiement à l'expédition.

7. CONFIGURER LA NOTIFICATION DE MISE À JOUR DES ALIAS (ITN)

La notification de mise à jour des alias se configure dans le Back Office Marchand (menu **Société**). Elle est utilisable par toutes les boutiques d'une même société.

Cette notification appelée **ITN** (= Instant Token Notification) est le seul moyen d'informer le marchand lors de la mise à jour d'un alias.

En fonction du moyen de paiement du porteur, la mise à jour de l'alias d'une carte peut avoir lieu chez l'émetteur et/ou depuis la plateforme.



- Les notifications sont envoyées depuis une adresse IP comprise dans la plage **194.50.38.0/24**, port par défaut 443 (HTTPS) en mode Test et en mode Production. Il faut autoriser cette plage d'adresses d'IP en cas de restriction mise en place du côté du site marchand.

1. Connectez-vous à votre Back Office Marchand :

<https://scelliuspaiement.labanquepostale.fr/vads-merchant/>

2. Allez dans le menu **Paramétrage > Société > Abonnement, alias et wallet**

3. Dans le champ **Envoyer la notification de mise à jour d'un alias**, sélectionnez un facteur déclencheur.

Valeurs possibles :

- "Jamais" (par défaut)
Aucune notification ne sera envoyée en cas de mise à jour des alias.
- "Systématiquement (mise à jour chez l'émetteur ou mise à jour via la plateforme)"
Une notification est envoyée en cas de mise à jour des alias via la plateforme de paiement ou par l'émetteur de la carte.
- "En cas de mise à jour du moyen de paiement chez l'émetteur uniquement"
Une notification est envoyée en cas de mise à jour des alias par l'émetteur de la carte.

4. Renseignez l'URL de votre page dans les champs **URL à appeler en mode TEST** et **URL à appeler en mode PRODUCTION**.



Aucun e-mail d'alerte n'est envoyé en cas d'échec lors de l'envoi de la notification. Le rejeu automatique ne s'applique pas à cette notification.

5. Sauvegardez vos modifications.

7.1. Analyser le contenu de la notification

Le tableau décrit le contenu de la notification.

merchantLegalId

Description : SIRET du marchand.

Ex : 45251785700028

<p>paymentMethodToken Description : Alias associé à un moyen de paiement. Ex : 6af9d54d49794395bafb8a41941399e2</p>
<p>mode Description : Mode de paiement lors de la création de l'alias. Valeurs possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • TEST : pour un alias de test. • PRODUCTION : pour un alias de production. <p>Ex : PRODUCTION</p>
<p>paymentMethodTokenStatus Description : Statut de l'alias Valeurs possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ACTIVE : pour un alias actif. • CANCELLED : pour un alias résilié. <p>Ex : ACTIVE</p>
<p>cancellationDate Description : Date au format yyyy-MM-dd'T'HH:mm:ssXXX en cas de résiliation de l'alias. Ex : 16/10/2023 11:12:08</p>
<p>meansOfPayment.status Description : Statut du token réseau. Valeurs possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ACTIVE : pour un token réseau actif. • SUSPENDED : pour un token réseau suspendu. • DELETED : pour un token réseau résilié.
<p>meansOfPayment.method Description : Réseau de la carte lors de sa création. Valeurs possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • VISA • MASTERCARD
<p>card.lastFour Description : Les 4 derniers digits de la carte. Ex : Numéro de carte : XXXXXXXXXXXX0114</p>
<p>card.expiryMonth Description: Mois d'expiration de la carte sur 2 chiffres. Ex : "09" pour septembre.</p>
<p>card.expiryYear Description : Année d'expiration de la carte. Ex : "2025" pour 2025</p>
<p>source Description : Origine de la notification de mise à jour des alias (ITN). Valeurs possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ISSUER : Banque émettrice (de l'acheteur). • GATEWAY: Plateforme de paiement.

8. SYNTHÈSE

Cas d'utilisation	Création d'un alias	Création d'un token réseau
Paiement par alias /abonnement / échange de fichiers	Oui	Oui
Paiement en plusieurs fois	Non	Oui
Paiement à l'expédition	Non	Oui

La notification de mise à jour des alias (ITN) concerne uniquement le paiement par alias /abonnement / échange de fichiers (lien : [Mise à jour des informations associées à l'alias](#) à la page 7).

9. OBTENIR DE L'AIDE

Vous cherchez de l'aide ? Consultez [notre FAQ](#).

Pour toute question, contactez [le support technique](#).

Pour faciliter le traitement de vos demandes, préparez votre identifiant de boutique (numéro à 8 chiffres).

Cette information est disponible dans l'e-mail d'inscription de votre boutique ou dans le Back Office Marchand (menu **Paramétrage > Boutique > Configuration**).